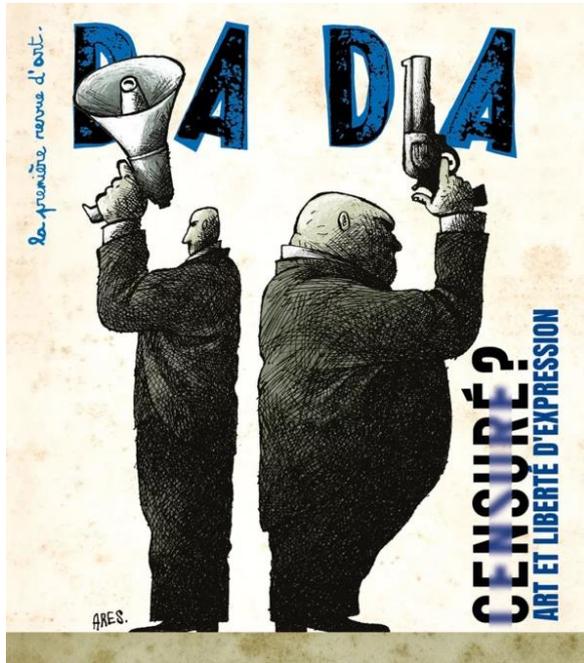


Censuré ? Art et liberté d'expression

janvier 2024 - DADA n°278



Quel est le point commun entre le peintre de la Renaissance Michel-Ange, le sculpteur moderne Constantin Brancusi, l'artiste contemporain Ai Weiwei, la réalisatrice Greta Gerwig, le maître du street art Banksy ou tant de dessinateurs et dessinatrices de presse... ? La censure !

De l'Antiquité à nos jours, vous allez découvrir comment tant de créateurs et créatrices ont dû faire face au pouvoir des rois, des gouvernements, des églises ou d'une certaine morale publique, qui n'ont cessé de s'en prendre à leurs œuvres. Mais créant en cachette, ou redoublant de créativité pour contourner les censeurs, les artistes ne baissent jamais les bras. Et nous rappellent à quel point la liberté d'expression est précieuse.

[Au sommaire](#)

Vivre libre, comme un oiseau

Les artistes ont en effet souvent choisi l'oiseau comme le symbole de la liberté. Une liberté toujours menacée par les censeurs en tous genres.

Artistes en liberté... surveillée

Selon les époques, les pays, il ne fait pas bon représenter la sensualité, la violence, la laideur ou certaines idées politiques... Les artistes se heurtent régulièrement à la censure.

Sous le contrôle des dieux

Les grandes religions ont un point commun : toutes ont cherché à contrôler les artistes, et sont souvent allées jusqu'à censurer leurs œuvres. Par quels moyens, et pourquoi ?

Cachez ce sein que je ne saurais voir !

La nudité n'a cessé d'attirer les foudres des censeurs au fil des siècles. Mais pas toujours pour les mêmes raisons. Alors, qu'est-ce qui choque autant dans le nu ?

Garde-à-vous !

L'art est parfois un outil pour exprimer son opinion, dénoncer ou provoquer l'ordre établi. Mais les puissants ne l'entendent pas toujours de cette oreille...

Quand les artistes jouent avec la censure

Inévitable, la censure ? Bien sûr que non. Jamais à court d'idées, les artistes multiplient les astuces pour passer à travers les mailles du filet.

En quelques mots

Ils sont là, dos-à-dos, comme dans un western. S'il l'un est bien armé d'un pistolet, l'autre brandit un porte-voix. L'un cherche à se faire entendre, l'autre semble vouloir le faire taire. En un dessin, l'artiste cubain Ares résume la situation de bien des artistes face à la censure : que ce soit les institutions (politiques, religieuses) ou le peuple, nombreux sont ceux qui cherchent à encadrer leur liberté d'expression.

Cette censure prend des formes très variées : imposer des règles à respecter ; contrôler leurs œuvres en amont de leur diffusion et les faire corriger ; interdire de les exposer, de les vendre, voire les détruire, purement et simplement ; condamner les artistes à des amendes, des peines de prison, et même les menacer de mort et passer à l'acte... Le choix des armes est large, et la violence parfois bien réelle.

Or, dans une démocratie, permettre à chacun de s'exprimer – tant que ce n'est pas une incitation à la haine – est essentiel. Pourquoi ? Car les œuvres n'affirment pas des vérités absolues, elles portent simplement le point de vue de celles et ceux qui les ont créées. Ces points de vue sont des visions du monde, et si elles déplaisent à certains, il ne s'agit pas de les interdire, mais d'en débattre. En affirmant à son tour un autre point de vue, une autre vision du monde.

Tout un chacun doit pouvoir ainsi s'exprimer. Et ce n'est pas simplement la liberté des artistes qui est en jeu, mais la nôtre aussi, en tant que spectateurs. Car censurer une œuvre, c'est nier la liberté de ceux qui auraient pu la regarder, s'en faire une opinion, voir ce qu'elle aurait fait ressentir ou penser. Si les crayons et les pinceaux sont des armes, ce sont des armes non violentes, qui n'ont d'autre but que de nous inciter, toutes et tous, à penser par nous-même.

Directeur de publication
Alexis Villain

Rédaction en chef
Christian Nobis, Sébastien Vassant

Doté d'un talent à sa mesure
Christian Nobis, Sébastien Vassant, Clémentine Lecoq, Céline Haigum, Lucie Hugel, Loretta Le Moine, Estelle Barthelemy, Olivier Huret, Benoit Rousseau, Dominique Simeon, Sébastien Vassant.

Nous recevons tout particulièrement
des artistes français et étrangers, ainsi que les dessinateurs et dessinatrices de presse qui nous envoient leurs œuvres par courrier électronique. Nous leur offrons un exemplaire de leur œuvre et un exemplaire de ce numéro. Les adresses sont : Christian Nobis, Sébastien Vassant, Lucie Hugel, Loretta Le Moine, Estelle Barthelemy, Olivier Huret, Benoit Rousseau, Dominique Simeon, Sébastien Vassant.

Direction artistique et conception graphique
S&F / www.sandf.com

Rédaction
Christian Nobis, Pauline Ito

Développement digital
Éloïse Ruyben

Comité pédagogique
Association nationale des conseillers pédagogiques (ANCP) / Commission arts visuels, représentation théâtrale, danse, musique, cinéma, audiovisuel, patrimoine culturel, patrimoine immatériel, patrimoine matériel, patrimoine scientifique et technique, patrimoine industriel et maritime.

Édition
Editions Actes
SARL, 10 rue de la République - 75011 Paris
01 42 10 10 11
www.actes.fr

Photographie et impression
Photos Actes / Editions Actes
10 rue de la République - 75011 Paris
01 42 10 10 11

Diffusion Distribution
Vente au numéro en librairie
Marmotta / www.marmotta.com

Mentions légales
Informations en page 50 ou sur www.dada.fr
ISSN 1751-7003 / 2023-2024
CEP 13 / 1751-7003 / 2023-2024

Conseil de lecture
Editions Actes
10 rue de la République - 75011 Paris

Membres du conseil de lecture
Président par son mandat
Jean-Philippe de Lathaupeppier / Les publications dirigées à la presse - Comité de direction : Antoine Chazotte, Christian Nobis, Lucie Hugel, Estelle Barthelemy, Olivier Huret, Benoit Rousseau, Dominique Simeon, Sébastien Vassant.

Adresses - Remise de commissions partielles
10 rue de la République - 75011 Paris

© 2023-2024 / Editions Actes, 2023

De l'État - Mairie - Librairie - Presse - Édition - Que d'État est en mesure à sa mesure.

ÉDITO LE CHOIX DES ARMES

Il s'agit de dos-à-dos. Deux hommes à l'allure semblable, tout de noir vêtus, qui semblent se préparer à un duel. Comme dans un western, on imagine quelqu'un se mettre à compter jusqu'à dix, pendant qu'ils vont chacun avancer de quelques pas, puis soudain se retourner... et tirer. Sauf que malgré les apparences, tout oppose ces deux personnages. S'il l'un est bien armé d'un pistolet, l'autre brandit un porte-voix. Si l'un cherche à se faire entendre, l'autre semble vouloir le faire taire.

En un dessin, l'artiste cubain Arés résume ici la situation de bien des artistes à travers les siècles, face à la censure. Qu'ils soient présidents, princes ou rois, papes, imams ou même simples groupes de citoyens, nombreux sont ceux qui ont cherché à encadrer leur liberté d'expression. Cette censure prend des formes très variées : imposer des règles à respecter ; contrôler leurs œuvres en amont de leur diffusion et les faire corriger ; interdire de les exposer, de les vendre, voire les détruire, purement et simplement ; condamner les artistes à des amendes, des peines de prison, et même les menacer de mort et passer à l'acte...

Le choix des armes est large, et la violence parfois bien réelle. À chaque fois qu'un censeur se prononce, c'est donc la liberté des artistes qui est attaquée. Or, dans une démocratie, permettre à chacun de s'exprimer - tant que ce n'est pas une incitation à la haine - est essentiel. Pourquoi ? Car les œuvres n'affirment pas des vérités absolues, elles portent simplement le point de vue de celles et ceux qui les ont créées. Ces points de vue sont des visions du monde, et si elles déplaisent à certains, il ne s'agit pas de les interdire, mais d'en débattre. En affirmant à son tour un autre point de vue, une autre vision du monde.

Tout un chacun doit pouvoir ainsi s'exprimer. Et ce n'est pas simplement la liberté des artistes qui est en jeu, mais la nôtre aussi, en tant que spectateurs. Car censurer une œuvre, c'est nier la liberté de ceux qui auraient pu la regarder, s'en faire une opinion, voir ce qu'elle aurait fait ressentir ou penser. Si les crayons et les pinceaux sont des armes, ce sont des armes non violentes, qui n'ont d'autre but que de nous inciter, toutes et tous, à penser par nous-même.

L'association Le Crayon est née en janvier 2015 après les terribles attentats des 7 et 9 janvier et à la suite de la mobilisation citoyenne du 11 janvier. Il était urgent et nécessaire de défendre la liberté d'expression et de le faire à travers le dessin de presse. Depuis ces dates, Le Crayon organise des débats, des projections de films et des expositions, tout au long de l'année. Le Crayon intervient dans les écoles et les médiathèques à l'échelle nationale, en mettant en place des ateliers d'éducation aux médias et au dessin de presse, animés par des dessinateurs de presse et des historiens pour sensibiliser et éduquer les jeunes générations à la laïcité et à la liberté de pensée.

Exposition itinérante de l'association Le Crayon : « Au bout du Crayon / Liberté d'expression et Censure : caricatures et dessins de presse »
Une exposition réunissant plus de 240 dessinateurs et dessinatrices de presse du monde entier, présentée et inaugurée à Toulouse le 8 janvier 2024 dans le cadre d'une soirée commémorative l'après-midi organisée par le collectif de *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015. « Libérons les crayons » - événement organisé par le Conseil Départemental de Haute Garonne et la mission « Chemins de la République » - Pavillon République, 1 boulevard de la République.

Un concours de dessin sur le thème « Liberté d'expression et harcèlement » est également organisé pour tous les scolaires et jeunes de 6 à 18 ans. Plus d'informations sur www.lecrayon.net



Couverture
Arés, *Sans titre*, 2015.
Encrés sur carton et couleurs numériques.
Publié dans *Journal Rebelle* et *Courrier International*,
Réimprimé au Canada et en Norvège en 2017.

Illustrations
Sébastien Vassant © Editions Actes, 2024.

DADA N° 278

CENSURÉ ? ART ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

EN TOUTE LIBERTÉ ?

- 6 VIVRE LIBRE, COMME UN OISEAU
par Alexandre Faure
- 8 ARTISTES EN LIBERTÉ... SURVEILLÉE
par Émilie Martin-Neute
- 14 SOUS LE CONTRÔLE DES DIEUX
par Maïlys Celeux-Lansal
- 18 CACHEZ CE SEIN
QUE JE NE SAURAI VOIR !
par Clémence Simon
- 24 GARDE-À-VOUS !
par Caroline Bléneau
- 28 QUAND LES ARTISTES
JOUENT AVEC LA CENSURE
par Clémence Simon
- 32 ABCD'ART
par Éloi Rousseau

ATELIERS SOUS SURVEILLANCE !

- 36 LOUP Y ES-TU ?
par Louise Hugel
- 38 RHABILITAZ ANGLIQUE !
par Olivier Morel

ACTUALITÉS
42-49
NOTRE SÉLECTION DANS
L'ACTUALITÉ CULTURELLE EN
BANDE DESSINÉE, MINI-FRISSE,
PORTRAITS ET JEUX.
par Céline Haigum, Loretta Le Moine,
Christian Nobis, Sébastien Vassant



ARTISTES EN LIBERTÉ... SURVEILLÉE

Au fil des siècles, les artistes se sont heurtés à des choses que l'on ne voulait pas qu'ils montrent. Selon les époques, les pays, il ne fait pas bon représenter la sensualité, la violence, la laideur ou certaines idées politiques...

CACHEZ-CE SAINT...

Au XVI^e siècle en Espagne, l'Inquisition fait rage. Pour faire respecter la morale catholique, ce tribunal religieux limite la liberté de créer. Nul n'est à l'abri, pas même les grands artistes qui travaillent pour le roi Philippe II ! En 1579, il passe une commande au peintre El Greco pour sa collection d'images pieuses. Le sujet ? Le martyre de saint Maurice, un épisode tiré de la Bible : soldat romain, lui et ses compagnons sont sommés par l'empereur de renoncer à leur foi chrétienne. Ils refusent, préférant mourir en martyrs. Un sujet à priori sans risque. El Greco place saint Maurice au premier plan, ses hommes et la scène du martyre au fond. Mais, originaire de Crète, habitué aux nus antiques grecs, il peint ces hommes avec beaucoup de sensualité : certains sont dévêtus,



El Greco, *Le Martyre de saint Maurice*, vers 1580-1582. Huile sur toile, 408 x 301 cm. San Lorenzo de El Escorial, monastère royal.



d'autres portent des tenues particulièrement moulantes. Pour le roi, impossible de prier face à des figures si charnelles ! L'œuvre est écartée, et El Greco dorénavant privé de commandes royales.

Sir John Everett Millais, *Le Christ dans la maison de ses parents*, 1849-1850. Huile sur toile, 86,4 x 139,7 cm. Londres, Tate Britain.

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL

La religion condamne aussi les œuvres trop réalistes, qui n'idéalisent pas Dieu ou les personnages sacrés... L'artiste anglais Millais en fait les frais en 1850. Que peint-il ici ? Avec cet établi, ces outils, ces pointes et ces copeaux de bois partout, pas de doute : nous sommes dans l'atelier d'un charpentier. Oui, mais pas n'importe lequel ! L'artiste a voulu représenter un moment de l'enfance du Christ, en étant fidèle à la réalité. Si le texte religieux est respecté, les conventions

ne le sont pas. Joseph a les mains calleuses d'un travailleur. Tous sont pieds nus, sales. Et le Christ, qui vient de se blesser avec un clou (symbole des stigmates qu'il portera plus tard sur la croix), est vêtu d'une simple chemise de nuit. Pour l'Église, représenter la Sainte Famille si pauvre, et avec autant de réalisme, c'est lui manquer de respect. Ils ne peuvent pas être vus comme de simples mortels. Face au scandale qui se déchaîne, la toile est décrochée de l'exposition à la Royal Academy, et la reine Victoria ne la verra qu'en privé.



CACHEZ CE SEIN QUE JE NE SAURAI VOIR !

S'il est une cible qui, à travers l'histoire, ne cesse d'attirer les foudres de la censure, c'est bien la représentation de la nudité. Mais pas toujours pour les mêmes raisons. Alors, qu'est-ce qui choque autant dans le nu ?

RELOOKING EXTRÊME

Parmi les 400 personnages du *Jugement dernier*, de Michel-Ange, beaucoup sont nus, exposant parfois leurs fesses ou leurs parties génitales. Si le résultat, décorant la chapelle Sixtine au Vatican, plaît au pape Paul III, ce n'est pas le cas du cardinal Biagio de Cesena. Ce haut dignitaire s'insurge : « Ce n'est pas un ouvrage pour la chapelle du pape, mais pour des bains publics et des auberges ! ». À cette époque, la réforme protestante bouleverse l'Europe. L'Église catholique, présentée comme corrompue et décadente, doit réagir. En 1545, le concile de Trente tranche : l'art religieux devra se conformer à de nouvelles règles afin d'éviter, notamment, « toute indécence ». Daniele da Volterra, ancien assistant de Michel-Ange, se retrouve ainsi contraint de rhabiller une quarantaine de personnages du *Jugement dernier* ! Il les couvre d'un voile – lui valant ainsi le surnom de *Inglesiotta*, le faiseur de culottes –, et repeint saint Blaise et sainte Catherine, alors en pleine étreinte.



Michel-Ange, *Le Jugement dernier (détail)*, 1536-1541. Fresque, 1 370 x 1 200 cm. Vatican, chapelle Sixtine.



Michel-Ange, *Le Jugement dernier*, 1536-1541. Fresque, 1 370 x 1 200 cm. Vatican, chapelle Sixtine.

GARDE-À-VOUS!

De tout temps, les artistes se sont servis de leur art pour exprimer leurs opinions, dénoncer ou provoquer hommes et femmes politiques. Mais les puissants ne l'entendent pas toujours de cette oreille...



Eugène Delacroix, *Le 28 juillet 1830. La Liberté guidant le peuple*, 1830. Huile sur toile, 260 x 325 cm. Paris, musée du Louvre.

UNE LIBERTÉ BIEN CACHÉE

En 1830, Delacroix peint *La Liberté guidant le peuple*. S'inspirant de la révolution de Juillet survenue cette année-là, le peintre y décrit une scène d'émeutes contre le pouvoir. D'abord présentée au Salon de 1831, l'œuvre interpelle l'État, qui la juge trop agitée : et si elle donnait d'autres envies de révolte ? La solution est alors toute trouvée : le nouveau roi Louis-Philippe achète la toile... pour mieux la cacher ! Durant de longues années, elle restera dans les réserves nationales, loin des yeux de tous. Ce n'est qu'en 1863 qu'elle sera de nouveau exposée. Aujourd'hui, l'œuvre reste censurée dans certains pays, comme en Turquie, au motif cette fois des seins dénudés de Marianne. Depuis 2006, le ministère de l'Éducation tunc a en effet interdit sa reproduction dans les manuels scolaires.

COPIE CONFORME



Charlie Chaplin, *Le Dictateur*, 1940.

Le milieu du cinéma ne fait pas exception à la censure. En 1940, Charlie Chaplin réalise son premier film parlant, *Le Dictateur*, une comédie burlesque qui tourne en dérision le régime nazi. Et pour cause, le personnage interprété par Chaplin n'est autre que la caricature du dictateur Hitler. À l'aube de la Seconde Guerre mondiale, il fallait oser ! En dépit de fortes pressions – le gouvernement allemand veut stopper la réalisation et les États-Unis jugent le sujet trop sensible –, *Le Dictateur* sort tout de même outre-Atlantique. En Europe, c'est une autre histoire. Le film est bien sûr censuré en Allemagne jusqu'en 1945, mais aussi en France, où il ne sera diffusé qu'à la fin de la guerre. Quant à l'Espagne, elle l'interdit jusqu'en 1976. En dénonçant par le ridicule le régime nazi, Chaplin a réussi malgré la censure à hisser *Le Dictateur* parmi les plus grands succès du cinéma.

L'ART DE PROVOQUER

En novembre 1970, un journal satirique de l'époque, *Hara-Kiri*, titre « Bal tragique à Colombey - 1 mort » à la suite du décès du général de Gaulle. Cette annonce provoque un scandale le gouvernement français, car elle reprend la formule utilisée dans la presse pour décrire un drame survenu quelques jours plus tôt – un incendie mortel dans une discothèque (« bal tragique ») – pour annoncer cette fois-ci la mort de Fancien président, qui vivait à Colombey, comme si ce n'était là aussi qu'un fait divers. Dès le lendemain, le journal est interdit de vente aux mineurs par le Premier ministre qui considère la publication « dangereuse pour la jeunesse ». Qu'importe, une semaine plus tard, *Charlie Hebdo* voit le jour et prend la relève ! Pour sa première une, et en



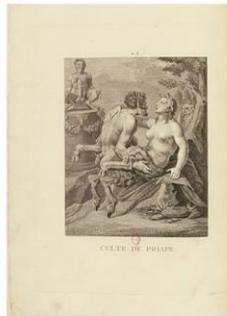
Couverture des journaux *Hara-Kiri* et *Charlie Hebdo*, 1970.

QUAND LES ARTISTES JOUENT AVEC LA CENSURE

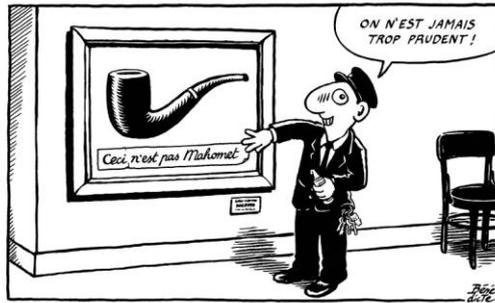
Inévitable, la censure ? Bien sûr que non. Jamais à court d'idées, les artistes multiplient les astuces pour passer à travers les mailles du filet.

COMME UNE TRAINÉE DE POUVRE

Il est toujours possible de soustraire une œuvre, unique par définition, au public : en la reléguant au fond de réserves, voire en la détruisant. Toutefois, la tâche est plus ardue pour les reproductions. Justement, à partir du XVI^e siècle, les censeurs se voient confrontés à un défi : comment contrôler le flot de livres, illustrations et estampes qui déferle sur l'Europe ? En effet, la gravure, permettant de tailler un motif sur un support dur afin de le reproduire en de multiples exemplaires, est particulièrement florissante. Les ateliers s'organisent et les techniques se perfectionnent. Ainsi, si quelques exemplaires peuvent être saisis, il est presque irréalisable de mettre un terme à la production de ces documents. C'est ce qui se passe avec une quinzaine de gravures érotiques de l'Italien Augustin Carrache, aujourd'hui connues comme *Les Lascives*. À Bologne, la ville d'origine du peintre, la censure s'affole. Le peintre, lui-même, craint d'être inquiété. Si bien que pour tromper les autorités, il date l'un de ses travaux, *Le Culte de Priape*, de 1559, soit deux ans après sa naissance ! Ses images seront reproduites et déclinées pendant des décennies à travers tout le continent.



Augustin Carrache, *Culte de Priape*, XVII^e siècle. Gravure publiée ici dans l'œuvre d'Augustin Carrache et recueillie de postures érotiques, d'après les gravures à l'aquatinte de l'artiste, 1798. Paris, BnF.



NOM D'UNE PIPE!

Nombre de religions interdisent de représenter les figures divines. Toutefois, en dépit du deuxième commandement de Dieu dans la Bible, le christianisme abonde d'images. À l'inverse, l'islam est plus strict sur cette question. Lorsqu'en septembre 2005, le quotidien danois *Jyllands-Posten* publie 12 caricatures de Mahomet, les protestations se multiplient à travers le monde. Par solidarité avec les dessinateurs menacés, plusieurs journaux européens reproduisent ces dessins, dont *Charlie Hebdo*. Cette décision provoque une montée de violence et fait des journalistes français la cible de djihadistes lors des attentats de 2015. Aujourd'hui, nombre de dessinateurs hésitent avant d'aborder la religion, en

particulier musulmane, comme le montre la dessinatrice suisse, Bénédicte. Ce gardien de musée substitue la phrase « Ceci n'est pas une pipe », qui accompagne normalement cette toile de René Magritte, par « Ceci n'est pas Mahomét ». Pourtant, il ne semblait pas y avoir de confusion possible ! Mais, comme le dit ce personnage : « On n'est jamais trop prudent ! ». Ici, Bénédicte se moque des censeurs qui, sous prétexte de précautions ou de pudeur, s'en prennent à toujours plus de sujets. En convoquant l'encre du peintre belge, elle rappelle aussi qu'il y a toujours une différence entre une personne/objet et sa représentation sur une image. Un dessin d'une pipe n'est pas une pipe. Un dessin de Mahomét n'est pas Mahomét. Cela paraît évident ? Pourtant, il semble, plus que jamais, essentié de le redire.

Bénédicte, *Cimet tenu après l'incendie criminel des locaux de Charlie Hebdo*, 2012. Dessin au stylo japonais. Publié dans *Le Courrier*, 2012.

Quel est le point commun entre le peintre de la Renaissance Michel-Ange, le sculpteur moderne Constantin Brancusi, l'artiste contemporain Ai Weiwei, la réalisatrice Greta Gerwig, le maître du street art Banksy ou tant de dessinateurs et dessinatrices de presse... ?

LA CENSURE !

De l'Antiquité à nos jours, vous allez découvrir comment tant de créateurs et créatrices ont dû faire face au pouvoir des rois, des gouvernements, des églises ou d'une certaine morale publique, qui n'ont cessé de s'en prendre à leurs œuvres. Mais créant en cachette, ou redoublant de créativité pour contourner les censeurs, les artistes ne baissent jamais les bras. Et nous rappellent à quel point la liberté d'expression est précieuse.

En préparation dans l'atelier
de *DADA* : Jaune, Brancusi, Art et Sport...
revuedada.fr



N°278 – Janvier 2024 – 8,90 €
ISBN : 978-2-35880-179-9

